

Gilles MOUNIER, candidat au conseil départemental (anciennement général) !?

Le conseil départemental, c'est la gestion des collèges.

A Saint-Renan, la municipalité en 2013 a difficilement accepté l'idée d'un nouveau collège par calcul politique avant les élections municipales. La décision est prise : nous aurons un nouveau collège. Grâce à la majorité actuelle du conseil général qui l'a décidé.

Le conseil départemental, c'est la politique sociale et d'insertion.

A Saint-Renan, la politique sociale est basée sur la charité sans aucune véritable règle établie (peut-on appeler ça une politique ?) pourtant beaucoup de Renanais en auraient besoin.

Le conseil départemental, c'est le chef de file de la politique handicap.

A Saint Renan, le handicap n'est pas une priorité. La commission accessibilité ne s'est réunie qu'une fois sans prendre aucune décision et la principale action municipale dans ce domaine a été de tracer des places réservées (sans même s'adresser aux intéressés pour s'assurer de la pertinence de ces emplacements).



Le conseil départemental, c'est les infrastructures routières.

A Saint-Renan, vous connaissez l'état de nos trottoirs, de nos parkings et de nos routes...

Le conseil départemental, c'est le soutien à l'économie.

A Saint-Renan, « autant de commerces ouvrent que de commerces ferment » (dixit G. MOUNIER) ce turn-over est-il un gage d'une bonne santé économique ?

On entend déjà les critiques primaires : la gauche, c'est les impôts, les charges... Notre municipalité de droite à Saint-Renan se distingue pourtant par ses taux d'imposition élevés, un endettement important et une gestion peu économe ! L'économie, ce n'est pas seulement vendre un terrain à un gros entrepreneur ; c'est aussi un travail de fourmi pour aider toutes les actions des petites entités économiques comme le fait le conseil général : la quasi inaction pour favoriser l'activité économique du centre-ville est inquiétante.

Secoué ou pressé !



Le conseil général du Finistère a toujours été pionnier dans les démarches développement durable.

Pas vraiment le choix

A Saint-Renan, notre municipalité a brillé par le comblement partiel d'un lac pour faire un parking et par la détérioration de zones humides autour de Ty-colo...

Extrait de l'avis d'enquête publique sur le recensement des zones humides qui s'est déroulée en mairie du 15 octobre au 17 novembre 2014 : « ce travail va permettre de mieux

comprendre le rôle des zones humides, d'assurer leur préservation et de prendre en compte ces espaces dans les projets d'aménagements du territoire ». Et voilà le résultat :

AVANT



APRES



Le conseil général est chargé de la protection des espaces naturels sensibles, ne laissons pas la politique de la municipalité s'étendre au département...

Avoir de l'ambition c'est bien mais encore faut-il s'engager pour une collectivité dont les missions

intéressent au minimum le candidat.

Droit d'expression – censure à Saint-Renan ?

Définition : La **censure** est la limitation arbitraire ou doctrinale de la liberté d'expression de chacun.

- **M SEVE, correspondant du télégramme**, a décidé de nier notre déclaration lors du dernier conseil municipal (article du 11-02-2015 : « les deux oppositions n'ont pas fait de déclaration »).

Pour faire connaître notre intervention aux Renanais, nous l'avons alors adressé au Saint-Renan Actualités.

- **Monsieur le maire** limite alors **arbitrairement** notre article à 22 lignes... Sans même le publier entièrement! Pour ceux qui n'ont pas pu lire l'article du Ouest-France du 11-02-2015 **retrouvez l'intégralité de notre intervention sur <http://www.nouvelelan-saintrenan.fr/>.**

Au prochain numéro, retrouvez la définition du mot **démocratie**...

Une situation financière toujours préoccupante

Quoi qu'en dise la municipalité, la situation financière de la commune n'est pas bonne : Nous avons un endettement de 1 169 € par habitant (875 au niveau national) et une capacité à investir relativement faible de 91 € par habitant (102 au niveau national).

Pendant une longue période, **la municipalité s'est droguée à la dépense** (+21% de charges de fonctionnement entre 2008 et 2013) mais aujourd'hui, face à la baisse des dotations de l'Etat, que certains font semblant de découvrir, **nous devons changer de politique financière**. Continuer d'ajuster les recettes par rapport aux dépenses prévues n'est plus possible car cela signifierait mécaniquement une augmentation des impôts locaux déjà conséquents.

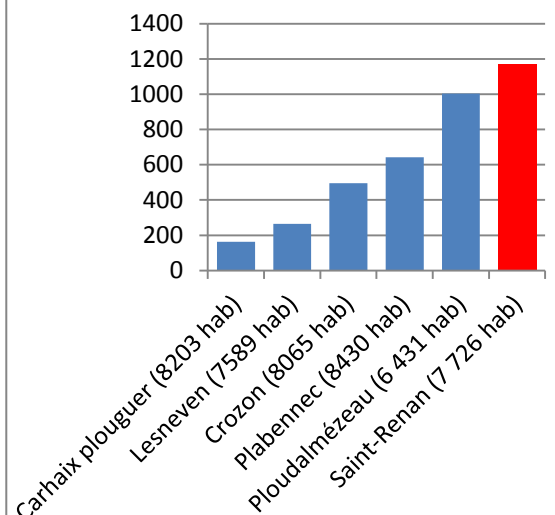
L'enjeu des prochaines années est pourtant de conserver un niveau d'investissement important : un euro public investi génère 3 € d'activités. Au vu des taux extrêmement bas, nous aurions pu avoir recours à l'endettement, mais la dette contractée par la municipalité est déjà forte, **les marges de manœuvre sont donc extrêmement limitées. Il n'est plus possible de gaspiller :** tout nouvel investissement doit être parfaitement adapté aux capacités financières de la commune et surtout faire l'objet d'une réelle **évaluation de son utilité sociale** : Le terrain synthétique de football représente une année d'autofinancement, la réhabilitation du musée 70% d'une année, la salle de sport du futur collège 3 années*...

Le débat d'orientation budgétaire du dernier conseil municipal a montré que la municipalité était forte pour regarder dans le rétroviseur mais a été incapable de donner un seul chiffre sur les grands équilibres financiers de demain...

C'est inquiétant si on se réfère aux 9 millions d'investissement annoncés lors de la campagne municipale...

** sur la base d'une Capacité d'autofinancement de 600 K€ (700 K€ en 2013 en la diminuant de la baisse des dotations de l'Etat 150 K€ et en l'augmentant des économies 50 K€ que la municipalité ne manquera pas de faire)*

Encours de la dette - Montant par habitant



Le coin des brèves et des potins :

Un radar pédagogique itinérant ?

Il est passé par ici, il ne repassera pas par-là !

Nous avons remarqué un radar pédagogique qui s'est promené, dans la commune.

Mais où est-il passé ?



Nouvelle étape dans les TAP, révision des rythmes scolaires :

la promesse de campagne du maire de « Mettre en place les nouveaux rythmes scolaires pour les enfants en concertation avec tous les acteurs de la vie éducative » sera-t-elle tenue ?